

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES !

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Mars 1874.

LE 18 MARS.

Il y avait quatre ans, mercredi, les clubistes républicains de Paris, profitant des malheurs de la patrie, de l'inertie du gouvernement, ou plutôt de l'absence de gouvernement, de l'entrée des Allemands dans Paris, proclamaient la Commune, et prétendaient inaugurer le renversement de l'ordre politique et social.

Ce fut un grand crime et une grande lâcheté. Les hommes du 48 mars en ont été durement punis, et c'était juste ; mais il est juste aussi de rendre aux personnages qui alors étaient censés gouverner la France, aux personnages du 4 septembre — et à M. Thiers, — la part de responsabilité qui leur incombe dans cet affreux malheur public.

On sait comment fut préparé le 48 mars. Dès leur avènement au pouvoir, les victorieux du 4 septembre semblèrent prendre à tâche de démontrer que tout gouvernement qui se dit républicain, non-seulement est impuissant à opposer une digue efficace au désordre, mais encore ne peut qu'encourager et à l'occasion qu'organiser le désordre.

La prétendue défense de Paris, dirigée par des démocrates, ne fut en effet que l'organisation de l'émeute.

Les armes confiées à tout le monde, particulièrement à la plus dangereuse partie de la population, la bride laissée sur le cou aux plus violentes et aux plus dangereuses passions révolutionnaires, la propagation des mots incendiaires encouragés par le gouvernement lui-même, l'impunité, mieux que cela le respect le plus servile, assurés aux persécutions anti-religieuses d'une grande partie de l'administration, l'ignorance voulue de tout ce qui fermentait dans une populace armée jusqu'aux dents, et égarée par les tribuns les plus déterminés et les moins scrupuleux ; tels furent, pendant toute la durée du siège de Paris et de l'armistice, les traits caractéristiques de la conduite des hommes qui, après la chute de l'empire, avaient accepté sans hésitation la terrible mission de combattre les ennemis de la France et de nous procurer la plus grande sécurité possible à l'intérieur.

On se rappelle la joie odieuse, mais facile à comprendre, que témoignèrent les radicaux à la première nouvelle de nos défaites.

Quand ils virent le pouvoir tomber aux mains des Jules Favre, des Jules Ferry, des Ernest Picard et des Gambetta, ils comprirent tout le parti qu'ils avaient à tirer de la situation et combien il allait leur être facile de bénéficier du désastre de notre malheureux pays.

Ils se distinguèrent tout d'abord parmi ceux qui demandaient des armes.

Ils voulaient, disaient-ils, marcher aux ennemis et les exterminer jusqu'au dernier. Sans doute, dans le nombre il s'en trouvait qui espéraient ressusciter les victoires de 92 à 93, et partir de là pour faire triompher leur cause, mais les gens pratiques se disaient que, quoi qu'il arrivât, ils auraient des armes, et que selon toute probabilité ils se trouveraient à un moment donné en position de se livrer à leurs agissements favoris, comme jamais ne le fut en France le parti de la révolution.

Pendant toute la durée du siège, ils ne perdirent point de vue leur but principal et ne laissèrent échapper aucune occasion de tenter le renversement du gouvernement établi.

On sait ce qu'ils essayèrent en quelques circonstances, notamment au 31 octobre et au 22 janvier. Alors, comme toujours, ils prostituèrent à leurs projets les grands mots de patrie et de défense nationale.

Du reste, ils ne déguisaient pas leurs tentatives outre mesure, et ils déclaraient hautement que, à leur point de vue, le meilleur moyen de résister à l'invasion allemande, c'était de donner le commandement des armées aux moins militaires des démagogues, de fermer les églises, de faire marcher le clergé au combat et de partager aux prolétaires des faubourgs l'argent des capitalistes.

Cette dernière préoccupation se faisait jour parmi eux avec une merveilleuse naïveté ; et nous avons entendu les orateurs de club les plus sérieux proposer mille et mille fois une grande sortie en masse de tous les Parisiens — les propriétaires marchant en tête : ce point leur semblait capital.

Quand il fallut transiger avec l'armée allemande et quand les troupes ennemies entrèrent triomphalement à Paris, on craignit un immense soulèvement ; il n'eut pas lieu. Les radicaux se bornèrent à noyer un agent de police, à maltraiter quelques malheureux soupçonnés d'avoir causé amicalement avec les Prussiens, et, sous couleur de résister aux ennemis qui s'étaient laissés parquer aux Champs-Élysées, à voler des canons pour les transporter... à Montmartre.

Lorsque les Allemands eurent évacué les Champs-Élysées, les radicaux tirèrent, avec leur artillerie, toute la ville en échec.

Plusieurs semblants de tentatives furent faites pour enlever leurs canons. La dernière eut lieu dans la matinée du 48 mars, et on sait quel succès la couronna.

Le 48 mars, les émeutiers étaient maîtres de Paris. Ils inaugurèrent leur règne en assassinant les généraux Clément Thomas et Lecomte et en accomplissant plusieurs exploits du même genre.

Dans l'après-midi de cette lugubre journée, il se passa à l'hôtel du ministère des affaires étrangères un fait caractéristique sur lequel on comprendra que nous insistions particulièrement.

Dans un des salons du ministère, se tenaient M. Thiers et quelques personnages officiels. De temps en temps, d'autres personnages, autorisés par des hommes du gouvernement, entraient et sortaient en marchant sur la pointe des pieds, en parlant bas et en ouvrant la porte le plus doucement possible, comme dans la chambre d'un malade...

Un témoin oculaire nous a affirmé que, pendant ce temps, M. Thiers était debout à une fenêtre, tambourinant sur les carreaux et murmurant sur un air quelconque : « *Mea culpa, mea culpa, mea culpa...* »

Tout à coup on entendit le bruit du tambour, et quelques officiers se précipitèrent dans le salon, annonçant que des bataillons de gardes nationaux passaient sur l'esplanade des Invalides.

— Messieurs, s'écrie M. Thiers d'un ton ravi, nous sommes sauvés, voici ma garde nationale ; je la connais, elle vient nous délivrer. Il dit, et se mit en devoir d'ouvrir la fenêtre pour recevoir cette brave garde nationale de Paris qui allait le tirer d'iniquité.

A ce moment, un cri formidable retentit : Vive la Commune ! à bas Jules Favre ! à bas Picard ! à bas Thiers !

« L'illustre homme d'Etat » abandonna l'espagnole et se retourna pâle comme un mort : « Messieurs, dit-il, nous n'avons plus rien à faire ici. »

Comment disparut-il, c'est un mystère. Le fait est qu'il était à Versailles avant qu'on eût le loisir de lui demander ce qu'il ferait et ce qu'il avait à faire. Il s'éclipça comme un tableau de lanterne magique, comme un éclair, comme un spectre au premier chant du coq. Cela tenait du prodige : il avait été là ; et il n'y était plus, c'est tout ce que les assistants pouvaient dire. Sa disparition fut l'épisode fantastique de ce triste drame.

Le fait est que l'illustre homme d'Etat fut, dès ce moment et pendant quelques jours, absolument affolé. Il donna l'ordre de rendre tous les forts y compris le Mont-Valérien. Heureusement, un officier eut assez de bon sens et de présence d'esprit pour désobéir à cette prescription inimaginable. Tout le monde sait que si le Mont-Valérien n'avait pas envoyé ses bombes aux troupes de la Commune, l'émeute entrerait dans Versailles, alors sans défense, et devenait maîtresse de la France entière.

Tout le monde sait aussi que, pendant le règne de la Commune, la conduite de l'illustre homme d'Etat fut digne de ce commencement, et que, sans l'aiguillon perpétuel des conservateurs, il eût traité avec la Commune, — ce qui revient à dire qu'il se fût soumis aux assassins du 48 mars.

Nous constatons en passant ces choses indiscutables. Venons-en maintenant aux hommes du 4 septembre, à qui incombe, ainsi que nous l'avons déjà dit, une grande part dans les événements du 48 mars et dans les événements qui furent la conséquence logique de cette lamentable journée.

Dès leur arrivée au pouvoir, ils avaient une double tâche à remplir. D'abord ils devaient s'efforcer de repousser l'invasion. Dans quelle mesure la chose était-elle possible, et comment ont-ils accompli leur devoir à cet égard ? c'est ce dont nous ne nous occuperons pas en ce moment. Ils devaient ensuite préserver Paris autant que possible des ennemis de l'intérieur, c'est-à-dire de cette populace conduite par des tribuns enragés, qui menaçait la société toute entière.

L'empire avait donné une nouvelle force à la démagogie en édictant des lois socialistes, en dépravant les mœurs, en tuant sans le vouloir, mais par une conséquence toute naturelle de sa politique, le respect de l'autorité. Il avait procuré lui-même aux plus dangereux et aux plus violents sectaires de la démagogie des armes pour le renverser d'abord, pour attaquer ensuite tout l'ordre social.

Au moment où la guerre fut déclarée, tous les appétits révolutionnaires étaient déchainés, exaltés. L'Empire leur donna, si l'on veut nous permettre cette expression, un nouveau coup de fouet en affectant de faire de la campagne contre la Prusse une chose démagogique.

Les agents s'efforcèrent de soulever les populations contre tout ce qui était honnêtement hostile au régime impérial, en accusant les adversaires de l'Empire d'être favorables à nos ennemis.

Ces odieuses calomnies réussissaient trop à un certain point de vue, comme en peut témoigner, par exemple, l'assassinat de M. de Moneis, brûlé vif par des paysans bonaparto-démocrates, mais, somme toute, elles

furent loin de tourner au profit de l'Empire, elles contribuèrent même puissamment, en exaltant les passions populaires, à amener sa chute.

Après le renversement du régime impérial, les hommes du 4 septembre firent tout ce qu'il fallait pour exaspérer les passions démagogiques.

Ils détruisirent de plein gré la police et la remplacèrent par la ridicule et dérisoire institution des gardiens de la paix confiés à la garde des citoyens.

Ils laissèrent propager des caricatures, des chansons, des libelles immondes contre l'Empire déchu, ce qui était lâche, et contre tous les principes d'ordre, ce qui était criminel.

Ils ont donné des armes à la lie de la population quand ils pouvaient se borner à n'armer que les honnêtes gens de bonne volonté, très-nombreux à Paris, il faut le dire.

Après le 31 octobre et le 22 janvier, ils ont montré la plus déplorable faiblesse. Une attitude énergique dans ces deux occasions eût évidemment prévenu le mal.

La faute capitale, celle qui domine toutes les autres, fut de laisser ses armes à la garde nationale, tout en consentant à ce qu'une grande partie de l'armée rendit les siennes.

M. Jules Favre, du reste, en a demandé pardon à Dieu et aux hommes...

Grâce à cet ensemble de choses, quand on voulut reprendre les canons de Montmartre, l'émeute était déjà organisée d'une façon formidable. Si l'expédition de la matinée du 48 mars eût réussi, le gouvernement gagnait du temps et pouvait espérer venir à bout des communards, mais il ne remportait pas une victoire définitive, et bien des difficultés devaient se présenter encore.

Un immense conflit était devenu absolument inévitable, à partir du moment où les hommes du 4 septembre avaient expressément demandé que les armes fussent laissées à la populace.

On ne sait que trop quelles furent les conséquences de cet acte de démence : un nouveau siège de Paris, une bataille de huit jours dans les rues de la capitale, l'assassinat des otages, l'incendie de nos monuments, la juste mais effroyable répression qui s'en suivit...

Ne semble-t-il pas que le 4 septembre, conséquence de l'Empire, et la Commune, conséquence du 4 septembre, nous soient proposés comme exemples de l'impuissance des gouvernements révolutionnaires, césariens ou autres, à donner à un pays un ordre et une sécurité durables ?

(Gazette de France.)

Chronique générale.

Il résulte de l'examen du compte de liquidation par la commission du budget de 1874 que le règlement des budgets de 1869, 1870 et 1871 a permis de réduire de 87 ou 88 millions le découvert de ce compte. De plus, du règlement des reliquats de 1870 et 1871, il se dégagera un boni dépassant de beaucoup les 448 millions prévus il y a trois mois.

Ces reliquats, s'élevant exactement à 448,564,000 fr., sont obtenus régulièrement et parfaitement liquidés. Sur cette somme, environ 46 millions ont déjà été alloués. Sur les 402 millions et demi non encore dépensés, la commission propose d'allouer

209 millions à l'exercice 1874. On accorde dix millions à la marine, et 162,800,000 au ministère de la guerre. Il sera dépensé 4 millions pour la reconstruction de la plus grande partie des Tuileries, etc.

Les ressources réalisées sur les prévisions monteront, à la fin de 1874, à 606,537,568 fr. Les crédits ouverts prenant environ 580 millions, il ne restera de libre que 26,702,000 fr. Les rentes de l'amortissement, les immeubles à vendre et le complément de boni des reliquats de 1870 et 1874 fourniront, avec ce fonds libre, de quoi pourvoir à 193 millions et demi de dépenses. Celles de l'exercice 1875 ne sont prévues que jusqu'à concurrence du chiffre de 163,914,228 fr., y compris la dépense de reconstructions des Tuileries.

On annonce qu'en présence des nouvelles difficultés budgétaires, les vacances de l'Assemblée ne commenceront que dans les premiers jours d'avril.

Quelques-uns poussent le gouvernement à proposer 10 centimes additionnels aux quatre contributions directes, pour remplacer l'augmentation de l'impôt du sel.

Dans le budget de 1875, qui doit être discuté dès le mois prochain, le gouvernement propose ces centimes additionnels. On pourra alors examiner s'il n'y a pas lieu de les faire percevoir dès 1874.

Les députés qui s'étaient rendus à Chislehurst sont tous revenus et ont assisté à la séance de mercredi.

On assure que le gouvernement a donné des ordres pour que la reconstruction de la colonne Vendôme soit terminée à la fin du mois de mai.

M. le duc d'Aumale est de retour à Paris, mais pas pour longtemps.

Le congé qui lui a été octroyé par le ministre de la guerre expirant le 21, le général-duc partira demain samedi pour reprendre son commandement à Besançon.

Le prince Napoléon vient de louer l'un des hôtels situés à l'extrémité du boulevard Haussmann et en face du parc Monceaux.

Ceci indique l'intention bien arrêtée du prince de se fixer définitivement à Paris.

L'Académie française a tenu mercredi sa séance ordinaire. Elle a continué le travail du second volume de son Dictionnaire. M. Emile Ollivier assistait à la séance.

Le procès de M. Melvil-Bloncourt, en cours d'instruction au 3^e conseil de guerre siégeant à Versailles, ne viendra en jugement qu'après la rentrée de ce conseil à Paris.

CHISLEHURST.

Voici le texte du discours prononcé par M. le duc de Padoue, qui était chargé de présenter au prince impérial les différentes députations qui s'étaient rendues à Chislehurst. C'est à ce discours que le prince a répondu dans les termes que nous avons rapportés :

Monseigneur,

Notre premier hommage était dû à l'empereur. La prière nous a réunis autour de son tombeau; nous nous sommes rappelé cette grande âme, à laquelle le rang suprême n'avait enlevé aucune de ses exquises délicatesses et que l'infortune avait laissée noble et sereine.

Oublieux des ingratitude, dédaigneux des haines, l'empereur n'a jamais, après tant de désastres subis, fait tomber une seule parole amère de ses lèvres attristées.

Nous qui l'avons connu, nous l'avons bien aimé, monseigneur, et cette affection est notre premier lien avec vous, qui portez si haut les sentiments de la piété filiale.

Des divers points du territoire nous nous sommes donné rendez-vous au jour anniversaire de votre

naissance; ceux qui n'ont pu venir vous ont adressé les témoignages de leur fidélité.

Permettez-moi, monseigneur, de préciser en peu de mots le caractère vrai de cette réunion.

Les partis de France propagent leurs doctrines et cherchent à en hâter le triomphe, nous ne pouvions garder le silence : la cause impériale occupe une trop grande place dans le pays.

Résolus à ne pas franchir les limites de la loi, nous avons le droit de rappeler le passé, de nous interroger sur les aspirations de notre patrie et de proclamer nos croyances devant le représentant d'une dynastie qui, en ce siècle, a occupé le trône pendant plus de trente années.

Il y a dix-huit ans, monseigneur, le peuple français acclamait votre naissance; l'Europe, réunie au congrès de Paris, s'associait à ses joies et à ses espérances. Vous receviez le titre d'Enfant de France.

Aujourd'hui, si la tempête n'avait pas arrêté le cours de la volonté nationale, les constitutions de l'Empire remettraient entre vos mains les destinées du pays.

Au contraire, depuis trois années, les tentatives pour constituer un gouvernement définitif naissent et meurent dans l'impuissance. La nation, tout en se confiant à la loyauté du maréchal de Mac-Mahon, qui a la garde temporaire de ses intérêts, est inquiète sur son avenir, et l'activité nationale est en souffrance.

La sécurité ne peut être reconquise que par la loyale et libre expansion de la volonté de tous s'imposant au patriotisme de chacun.

Quel gouvernement choisira le suffrage universel exerçant son indiscutable souveraineté?

La France est démocratique; mais elle veut l'ordre et l'autorité. La république n'a jamais été pour elle qu'une intermittence ou une transition; elle ne lui a été imposée que par la terreur, une insurrection triomphante, ou un attentat commis sous les yeux et au profit de l'ennemi.

La dynastie des Napoléon a été choisie dans les rangs du peuple, pour représenter et garantir les intérêts et les droits de notre société moderne. Fondée, relevée, soutenue par d'innombrables suffrages, elle est l'élué non d'une classe, mais de la nation entière.

Ce sont là vos titres, monseigneur, et cette nation qui les a écrits de sa main ne saurait les oublier.

Ceux qui la disent versatile et révolutionnaire la calomnient. Sans doute les surfaces sont facilement agitées par les vents contraires, et notre sort n'a été que trop de fois à la merci de l'émeute.

Mais la loi politique du peuple est comme sa religion : elle n'est un instant courbée par l'orage que pour se relever plus ardente et plus fière. Nous sommes nombreux autour de vous, monseigneur, mais mille fois plus nombreux sont ceux qui sur la terre française célèbrent le 16 mars par leurs vœux et leurs prières.

Attendez donc avec confiance. Personne n'arrêtera le courant national; vivez les heures de l'exil dans le recueillement et le travail, entourés des tendresses d'une mère dont le courage et la patriotique abnégation ont marqué la noble place dans l'histoire : mais soyez prêt pour les desseins de la Providence.

Le correspondant de *Paris-Journal* écrit de Londres, à la date du 17 mars :

Quand le discours du prince impérial, répondant à cette allocution du duc de Padoue, a été terminé, a commencé le défilé des députations de province, passant l'une après l'autre, département par département et toutes successivement présentées par l'un des personnages notables qui la composaient. Le prince a dit un mot à chacun, prouvant qu'il a cette sorte de mémoire, particulièrement nécessaire aux souverains, la mémoire des noms, des visages et des situations. Tous en sortant paraissaient enchanés de sa bonne mine, de son regard loyal, de sa vigoureuse étreinte et de son ferme langage.

Je n'avais pas vu le prince depuis trois ans.

C'est presque un homme, je dirais : C'est un homme, s'il était de haute taille, comme son ami Louis Conneau ou son ami Pierre de Bourgoing. Mais il sera toujours, comme son père, d'une taille peu élevée. Il est svelte, d'une tournure élégante, gracieuse, virile cependant. Il semblait radieux de voir tant d'amis autour de lui. Il en avait plus encore que l'année dernière autour du cercueil de son père. Tout l'almanach impérial de 1870 était là.

Demain aura lieu la réception des dames. Après-demain à deux heures, *luncheon* pour les anciens sénateurs, députés, mem-

bres du conseil d'État, préfets et sous-préfets.

Le défilé des députations départementales — cinq mille personnes environ, six mille avec les résidents anglais — s'est terminé hier. Contrairement à ce que l'on supposait, une seule journée aura suffi, grâce aux dispositions prises pour accélérer le mouvement par les officiers de la maison, assistés des nombreux policiers envoyés par le chef de la police municipale. L'ordre a été parfait. Une seule personne de mine suspecte a été arrêtée.

Voici maintenant quelques-unes des particularités de la cérémonie :

Ce sont les anciens chambellans qui ont été chargés de présenter les groupes, et dans chaque groupe un ancien sénateur, un ancien préfet dut nommer au prince chacune des personnes qui le composaient ainsi que le département auquel elle appartenait.

On allait ensuite, quand on le désirait, saluer l'impératrice. Mais le plus curieux, comme il faut toujours que le comique ait sa place dans toute manifestation aussi nombreuse, c'est que l'impératrice fut entourée, à plusieurs reprises différentes, précisément de gens qu'elle ne connaissait point. Les autres étaient allés la saluer dès hier.

On cite un paysan qui, ne voulant pas sans doute avoir fait le voyage sans lui avoir parlé, s'en fut longuement l'entretenir de sa ferme; et un grand fabricant d'un département du Midi, qui lui parla avec beaucoup de feu de sa fabrique.

Parmi les manifestants, il y avait des Anglais; ce qui le prouve, c'est qu'on a volé au duc de Grammont la croix de son cordon de grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Du reste, la police anglaise s'attendait bien un peu à cela, car j'ai vu un agent en bourgeois dire au seuil de l'entrée des salons à un policeman : Il y a en haut un individu que j'ai marqué à la craie dans le dos, expulsez-le. Et un instant après j'ai vu, en effet, descendre mon homme tout ahuri et ayant une jolie croix blanche sur l'épaule.

On s'attendait à quelques manifestations communaudes, il n'y a eu qu'un ivrogne qui a crié quelques insolences et qu'on a mis à la porte sans autre forme de procès.

Pendant le prononcé du petit discours du prince, un individu dans la foule s'est écrié : *Revenez à Paris avec nous, et l'on vous portera en triomphe!*

Tout le monde a ri, même le prince et l'impératrice.

Le duc et la duchesse d'Edimbourg sont venus rendre visite au prince impérial et à l'impératrice. Ils ont été reçus à l'entrée par le prince, qui portait le grand cordon de Saint-André.

L'entrevue a été fort affectueuse et a duré quarante minutes.

Le chiffre des adresses dépasse déjà cent mille.

OPINION DE LA PRESSE ANGLAISE SUR LA DÉMONSTRATION DE CHISLEHURST.

Londres, 17 mars.

A l'occasion de la majorité du fils de Napoléon III, les principaux journaux de Londres publient des articles de fond sur « l'avenir de l'impérialisme en France. » Voici une analyse de ces différents premiers-Londres, qui vous permettront de juger de l'état de l'opinion publique anglaise en ce qui concerne notre pays :

Le *Times* dit qu'il y a trois ans la cause napoléonienne était considérée en France comme absolument perdue; mais aujourd'hui des espérances exaltées s'affirment à Chislehurst, et, comme pour prouver qu'elles ne s'affirment pas sans raison suffisante, des candidats napoléoniens apparaissent dans les différents départements. Comment se fait-il qu'après trois ans l'impérialisme semble avoir une recrudescence de popularité? Une explication qui chatouille agréablement l'amour-propre national des Anglais consiste dans cette théorie que les Français sont toujours inconstants; mais on pourrait indiquer d'autres causes également admissibles. Il est devenu évident, depuis deux ans, que la majorité de l'Assemblée est en désaccord avec la volonté expresse de la nation. Ici, il est inutile de parler de l'inconstance des Français. Si, entre autres choses qui renaissent, l'impérialisme apparaît au premier rang, le secret de sa réapparition précoce comme force réelle dans la vie politique se trouve dans la conduite de M. de Broglie et de ses collègues.

Le *Daily News* (feuille libérale-radical)

soutient qu'aujourd'hui les bonapartistes réunis à Chislehurst peuvent à bon droit flatter de l'avènement d'une crise qui mettra à l'Empire d'offrir des assurances de paix et de sécurité supérieures à celles de tout autre parti. Néanmoins, tout cela n'est pas l'impérialisme; au contraire, c'est plutôt la condamnation. En effet, cela veut dire qu'il vit encore, comme il a toujours vécu, en faisant appel aux sentiments nobles; et ses espérances dans l'avenir ne sont pas nécessairement plus clairement définies.

Le *Morning Post* (journal libéral-conservateur, lu par l'aristocratie) pense qu'il n'est pas étonnant que les impérialistes soient dans la jubilation et qu'ils brûlent de présenter leurs hommages en personne au jeune prince. A mesure qu'il croît en âge, sa cause croît en France. La durée pendant laquelle il ne serait ni désirable, ni praticable pour lui de régner sur la France s'évalue de telle façon que si d'un côté l'on évite toute convulsion politique, de l'autre la violation s'établit de jour en jour que plus tôt la forme actuelle de gouvernement cessera d'exister, mieux cela vaudra. Aussi, en vue d'un changement inévitable qui arrive, il n'est pas sans importance que l'héritier de l'Empire se montre à la hauteur de sa destinée et qu'il ait atteint l'âge auquel il lui est permis d'assumer les hautes fonctions auxquelles il peut être appelé.

Le *Telegraph* (feuille libérale qui passe pour être à la dévotion de M. Gladstone) croit qu'en dépit de tout ce qui s'est passé, la tradition napoléonienne à laquelle le dernier empereur a dû son élévation à la présidence, en 1848, est encore une puissance. Mais, continue le *Telegraph*, si les chances d'une restauration ultérieure du prince impérial reposaient uniquement sur les sympathies actives qu'on éprouve pour lui, nous les considérerions comme infiniment plus faibles qu'elles ne le sont. Que la grande masse du peuple français ait un désir distinct de voir rétablir l'empire, c'est là une hypothèse qu'aucune preuve ne vient appuyer. D'un autre côté, il est impossible d'affirmer que les Français aient une préférence ardente pour aucune autre forme de gouvernement. Si le parti républicain, ainsi que cela paraît probable, devient de plus en plus puissant au sein de l'Assemblée, l'espoir des bonapartistes est que les rouges arriveront à se mettre en évidence. Dans ce cas, la masse du pays s'effrayera et acceptera tout gouvernement qui sera capable de maintenir l'ordre et de garantir la propriété. C'est l'occasion que guettent les bonapartistes.

Le *Standard* (organe des conservateurs et de M. Disraeli) affirme que ce qui fait en ce moment la force de l'impérialisme, c'est indubitablement la faiblesse de ses rivaux. La France peut pardonner et même oublier Sedan et tout ce qui y a conduit, mais seulement à la condition que le prince lui-même semble s'en souvenir. S'il voulait seulement suivre les traces de son père, en évitant le premier pas et en s'arrêtant avant le dernier, il aurait des chances singulièrement favorables de se faire accepter par le peuple français.

La *Pall Mall Gazette* (feuille libérale indépendante) dit qu'on connaît si peu de choses touchant le caractère du prince qu'il est difficile de dire si le fait qu'il a atteint sa majorité exercerait une influence sur les destinées du parti impérialiste. La direction nominale de la politique bonapartiste passe des mains de l'impératrice Eugénie et de M. Rouher entre celles d'un adolescent qui a probablement été le confident des dernières espérances et des derniers conseils de son père.

Pendant ces tristes mois de détresse et d'abandon que Napoléon III et son fils passèrent ensemble à Chislehurst, bien des illusions ont dû s'évanouir aux yeux de l'empereur, et beaucoup de cette politique qui naguère semblait si profonde a dû apparaître sous un jour bien différent, vu à la lumière de Sedan. Si le malheur lui a enseigné quelque chose, le principal conseil qu'il a dû donner au prince c'est de se méfier des conseillers de son père et de ne point écouter des promesses de restauration venant d'hommes qui ont précipité la ruine de l'Empire.

Si cette leçon a été méditée, le prince Louis-Napoléon débute dans sa carrière sans avoir d'amis. Il a sous les yeux l'histoire de la puissance et de la chute de son père, mais parmi les personnes qui l'entourent il n'y en a pas une qui puisse tirer sa moralité

de cette histoire sans condamner le rôle qu'elle a joué. S'il veut éviter les écueils contre lesquels l'Empire s'est brisé, il faut que le jeune prince se trace à lui-même une nouvelle route à suivre. Il n'y a pas de place en Europe pour un Empire universel comme celui que le premier Napoléon s'efforça de créer, il n'y a pas de nécessité pour un sauveur de la société tel que Napoléon III s'imaginait être. Si le prince Louis songe à se faire un nom dans l'histoire de son pays, il faut que ce soit par des moyens qui, jusqu'à présent, n'ont pas été révélés au monde.

Nouvelles extérieures.

Le gouvernement allemand serait sur le point d'adhérer au chiffre de 384,000 hommes pour l'effectif normal de paix. Cette concession tardive s'explique par l'impossibilité où se trouve actuellement le ministère de faire accepter, en l'absence de M. de Bismark, le projet de loi élaboré par lui et défendu si vigoureusement par le comte de Molke. La majorité libérale consentirait de son côté à aller au-delà du chiffre de 360 mille hommes, dont jusqu'à présent elle ne voulait pas se départir.

Quant à la seconde délibération sur la loi militaire, il est question de l'ajourner jusqu'au complet rétablissement du grand chancelier. Lui absent, les libéraux nationaux sont des gens sans boussole, voguant au gré du vent de l'opinion, tandis que le prince de Bismark à leur tête, ils marchent enrégimentés, disciplinés, et suivent exactement les ordres que leur donne le maître.

De tout ceci il ressort pour nous cet enseignement, que l'édifice social élevé par M. de Bismark pourrait fort bien s'écrouler le jour où l'architecte qui a présidé à sa construction viendrait à disparaître, et nous ne pouvons préjuger l'avenir de l'empire d'Allemagne par l'histoire de ces dernières années, car cette puissance, que des guerres heureuses ont fait surgir en Europe, ne pourra se maintenir ce qu'elle est qu'à la condition expresse que l'union et l'accord se maintiendront entre les différentes nationalités qui la composent. Or, un événement imprévu suffirait peut-être pour désagréger ce tout que les hasards de la guerre ont constitué.

Assemblée nationale.

Séance du 18 mars.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lepère et plusieurs de ses collègues sur la circulaire du 22 janvier 1874, relative à l'exécution de la loi sur les maires. (Il est 2 heures 35 minutes.)

La parole est à M. Challemel-Lacour, l'un des signataires de l'interpellation.

M. CHALLEMEL-LACOUR. — M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets une circulaire en date du 22 janvier, qui contient une déclaration relative au pouvoir présidentiel, qui doit être mis au-dessus de tout et être sauvegardé.

La France a besoin de sécurité. La déclaration ne nous paraît pas être satisfaisante. Cette déclaration doit être répétée à la tribune et confirmée. (Très-bien ! à gauche.)

A l'égard de la loi de prorogation pour 7 ans, cette création du septennat nous paraissait illogique, nous l'avons combattue. Mais la loi a été votée, et nous faisons profession de respecter les lois quand elles ont été votées. (Mouvements et applaudissements à gauche.)

Mais un certain nombre de députés, entre autres M. Grévy, se sont posés cette question : Si la loi était une loi constitutionnelle ou bien une loi qu'on pouvait changer. Il s'agit de savoir si le pouvoir doit s'acheminer vers la monarchie. Il y en a qui l'ont cru.

Il s'agit de savoir si notre régime doit être la souveraineté nationale ou le droit traditionnel.

Nous croyons, nous, que la prorogation des pouvoirs du Président de la République est le maintien du fait existant. Pour nous, c'est toujours la République. (Applaudissements à gauche.) M. le vice-président du conseil s'est expliqué plusieurs fois, mais, malheureusement, à chaque explication, il semble qu'au lieu de faire la lumière on n'ait fait qu'épaissir les ténèbres.

La dignité du pouvoir et la sécurité du pays demandent une explication complètement claire.

Le pouvoir du Président reste responsable, électif et temporaire. C'est donc toujours la République qui existe ; et la prorogation de sept ans n'est que l'engagement de mettre le fait existant hors de contestation pendant sept ans. C'est ce qui a été dit maintes fois par M. le Président de la République, le 24 mai comme après le 20 novembre et au 4 février, devant le tribunal de commerce.

Malheureusement, avec la loi du 20 novembre, comme après l'acte du 24 mai, est née l'équivoque. Le pays voulait se reposer sur la République définitive. Cependant, il semblait que l'on voulait, pendant sept ans au moins, débayer la place de toute influence républicaine pour faire avancer la monarchie.

On fait ainsi bon marché de la durée du septennat, et si l'on s'est adressé au maréchal, c'est qu'on a vu en lui un homme dont les opinions peu connues ou neuves étaient un mérite de plus.

La France veut qu'il n'y ait plus de secousses ; c'est pour cela qu'elle veut se reposer sur le fait existant, sur la République.

La République, c'est celle que tout le monde veut, c'est celle qui repose sur la souveraineté nationale.

C'est celle qui voulant être respectée, doit aussi avoir le respect de tous les droits et de toutes les libertés. La République, c'est celle qui est résolue à se défendre contre tous les perturbateurs, anarchistes ou monarchistes. (Applaudissements à gauche.) La République, c'est celle qui se tient à égale distance des routines obstinées et des changements précipités, c'est celle qui ne tient pas compte des personnes qui plaisent plus ou moins ; c'est le gouvernement qui ne tient compte que des services rendus. (Vive approbation à gauche.) Voilà ce qu'est la République !

M. Challemel-Lacour rappelle que M. Jules Grévy a prêté que le gouvernement actuel serait plus faible que le précédent. La preuve est dans ce qu'il laisse faire, dans ce que lui écrivait M. Rouher, le chef des bonapartistes, dans ce qui a été dit le 16 mars pour ramener l'empire du 2 décembre et de Sedan.

Ce dernier acte est aux yeux de M. Challemel-Lacour non-seulement une insulte à la France et à l'Assemblée, mais surtout une humiliation pour le cabinet. (Applaudissements à gauche.)

Est-ce avec des poursuites de journaux, des changements de maires que l'on obtiendra un gouvernement qui offre toute sécurité, toute confiance ? La démocratie n'aime pas les gouvernements sans force.

Une voix. — Elle aime les dictatures.
M. Challemel-Lacour. — La démocratie n'aime pas les gouvernements sans force parce qu'ils livrent la nation comme une proie à l'anarchie ou à l'usurpation.

Sans une déclaration nette, il n'y aura pas de confiance à l'intérieur et il n'y aura pas de dignité à l'extérieur.

Il faut que le cabinet déclare si, malgré lui, à son insu, il veut rester non pas l'instrument, mais le paravent derrière lequel se réfugient toutes les utopies monarchistes.

En résumé, M. Challemel-Lacour demande que l'inquiétude cesse dans le pays par une déclaration nette du cabinet.

Pour cela, il dépose deux questions écrites sur le bureau de l'Assemblée, et les formule en ces termes :

1° Nous demandons en premier lieu à M. le ministre de l'intérieur si en déclarant dans sa circulaire du 22 janvier que le pouvoir du Président de la République était élevé pour toute sa durée au-dessus de toute contestation, toute tentative de restauration monarchique était dès à présent interdite.

Une voix à droite. — Allons donc ! (Bruit.)

2° En second lieu, s'il ne se propose pas de veiller désormais à l'application des lois qui punissent comme délictueux les actes et les manœuvres qui tendent à changer la forme du gouvernement.

Applaudissements à gauche.

M. LE DUC DE BROGLIE, ministre de l'intérieur, vice-président du conseil. — Messieurs, en écoutant tout à l'heure le discours si prolongé de l'honorable préopinant, je me suis porté au temps où la France apprenait par l'Official qu'un dictateur avait changé ses lois et remanié son administration. Une circulaire changeait toute chose. Je ne suis pas dictateur ; j'explique les lois de l'Assemblée, je ne fais de lois à personne. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Je répondrai en très-peu de mots aux reproches qui ont été faits à la circulaire, et j'aborderai seulement avec réserves l'horizon dans lequel l'orateur précédent s'est prononcé. (Applaudissements à droite. — Mouvements à gauche.)

M. le ministre vient à la loi des maires. C'est une loi de salut social. Il fallait faire disparaître des maires indignes, et il fallait au gouvernement des agents qui fussent plus en rapports convenables avec l'autorité dont ils dépendent.

L'autorité devait être mieux obéie, dit en résumé M. le ministre.

Il n'y avait pas acception de personnes dans la circulaire. Il fallait seulement que les agents du gouvernement fussent dévoués aux principes conservateurs et déferants envers le pouvoir.

M. le duc de Broglie rappelle qu'après le 4 septembre 1870, alors qu'on n'avait qu'à s'occuper de la défense nationale, le gouvernement d'alors changea un grand nombre de municipalités en France.

Nous n'avons pas agi ainsi, ajouta le ministre ; mais personne n'a pensé que nous conserverions comme agents du pouvoir les adversaires déclarés du pouvoir, de la politique du gouvernement actuel.

Le gouvernement doit avoir confiance dans les agents qui dépendent de lui.

Alors qu'il était au Corps-Législatif, M. Jules Simon disait que le gouvernement pouvait avouer ses préférences ou ses déplaisances pour tel ou tel candidat. C'est ce que nous avons fait à l'égard des maires qui nous ont paru être les adversaires du gouvernement actuel.

M. le ministre revient au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. La durée du pouvoir a été concédée pour sept ans d'une façon incommutable à M. le maréchal de Mac-Mahon.

La France, comme l'Europe, a vu dans cette prorogation une sécurité plus grande que la détermination immédiate de la forme du gouvernement. Le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon est élevé au-dessus de toute contestation.

Quant à la forme du gouvernement, c'est une question réservée aux lois constitutionnelles, c'est une question réservée à l'Assemblée. Je ne saurais répondre à aucune sommation, ajoute M. le vice-président du conseil, l'Assemblée se prononcera par les lois constitutionnelles. J'engage la Chambre à ne pas me demander une explication plus ample. (Applaudissements ironiques à gauche.)

Que la Chambre ne se laisse pas prendre à la subite affection de M. Challemel-Lacour et de son parti pour le septennat. Ce n'est qu'une apparence pour diriger la majorité. Le pouvoir qu'elle a fondé ne peut se maintenir que par l'union de toutes les forces conservatrices. (Très-bien ! à droite.)

M. CAZENOVE DE PRADINES. — Je dirai, au nom de mes amis, quel est le sens de la prorogation au point de vue monarchique. (Mouvement.) Je veux parler en toute franchise. L'équivoque ne saurait subsister pour l'honneur de personne. (Nouveau mouvement.) Je n'insisterai pas sur la thèse de M. Jules Grévy que l'Assemblée souveraine a toujours le droit de modifier ses décisions dans l'intérêt du pays. Je ne me pose pas non plus dans l'hypothèse où le retour du roi apparaîtrait comme une nécessité immédiate.

Mais je ne partage pas les appréhensions de ceux qui croiraient que l'Assemblée ne peut appeler M. le comte de Chambord. Si l'Assemblée croit devoir reconnaître la monarchie héréditaire et traditionnelle telle qu'elle est représentée par M. le comte de Chambord, ce n'est pas M. le maréchal de Mac-Mahon qui viendrait opposer des délais légaux au salut de la France. Ce n'est pas M. le maréchal de Mac-Mahon qui ferait attendre le roi de France à la porte du septennat et qui lui dirait comme à Malakoff : J'y suis et j'y reste.

Son patriotisme lui dicterait une réponse toute différente. La prorogation n'est aux yeux de M. de Cazenove de Pradines qu'une attente, et c'est la monarchie héréditaire et traditionnelle qui demeure l'unique moyen de salut d'un peuple qui ne veut pas périr. (Mouvement prolongé.)

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil. — L'Assemblée comprend que les paroles de M. de Cazenove de Pradines ne sont que l'expression d'une opinion personnelle et n'engagent en rien le gouvernement. (Mouvement.)

M. LEPÈRE. — Je crois qu'après les paroles de M. de Cazenove de Pradines, M. le ministre de l'intérieur a le devoir de donner une autre déclaration que celle qu'il vient de donner. M. Cazenove de Pradines qui a voté le septennat a dressé en quelque sorte l'acte de décès du septennat.

L'objet de notre interpellation sur la circulaire du 22 janvier était moins encore l'application de la loi sur les maires que des applications sur les déclarations relatives au septennat.

M. le ministre a déclaré que le pouvoir du maréchal Mac-Mahon pendant sept ans était incommutable et hors de contestation.

M. de Cazenove de Pradines, qui est une des

voix les plus autorisées du parti légitimiste, ne semble pas l'entendre de la même manière.

Et que l'Assemblée ne pense pas que nous ayons la pensée de la diviser ; le pays connaît bien nos divisions ; nous n'avons pas à faire ce que vous faites si bien, ajoute M. Lepère. Si je demande des explications, c'est dans l'intérêt de la sécurité du pays.

M. de Cazenove de Pradines a déclaré qu'il n'acceptait pas que l'Assemblée ne pût pas proclamer la monarchie avant l'expiration d'un délai de sept ans. Il ajoute que M. le maréchal n'était pas contre la décision de l'Assemblée. C'est mettre en jeu l'honneur et la loyauté même du maréchal. M. le ministre de l'intérieur doit faire une déclaration qui enlève à M. Cazenove de Pradines et autres une pareille illusion.

M. le ministre nous a dit que le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon était incommutable et hors de contestation, mais il a ajouté aussi que la forme du gouvernement étant livrée à l'appréciation de l'Assemblée dans les lois constitutionnelles, il faut une déclaration plus nette après les questions de M. Challemel-Lacour, après la propre déclaration de M. Cazenove de Pradines. Il ne suffit pas de dire que les paroles de M. Cazenove de Pradines n'engagent pas le gouvernement.

Quant aux révocations des maires, je n'en dirai qu'un mot, c'est le gouvernement de combat qui a agi avec la politique de combat.

Vous appréciez, messieurs, si le ministre ne doit pas une nouvelle réponse. Nous demandons, nous, la lumière. À vous d'agir comme vous croyez devoir le faire.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

ORDRES DU JOUR.

M. Brisson et d'autres députés présentent l'ordre du jour motivé suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que les manifestations du suffrage universel attestent le désaccord entre la volonté nationale et le ministère ; que ce désaccord aggrave chaque jour la situation morale et matérielle du pays, déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère. »

Un autre ordre du jour a été présenté par M. Léon de Maleville et un certain nombre d'autres députés :

« L'Assemblée nationale, regrettant que les actes du ministère ne soient pas conformes à ses déclarations, passe à l'ordre du jour. »

M. Lacaze déclare qu'au nom du centre gauche et de 88 députés, il a déposé ce second ordre du jour motivé :

Voix nombreuses. — L'ordre du jour pur et simple.

Conformément au règlement, on procède au scrutin sur l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 380 voix contre 318.

MAJORITÉ en faveur du gouvernement : 62 voix.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une médaille de bronze a été décernée à M. le docteur Barré, de Thouars (Deux-Sèvres), pour services rendus, en matière d'épidémie, pendant l'année 1872.

M. le docteur Logerais, autrefois fixé à Angers, aujourd'hui médecin-inspecteur des eaux de Pougues, a obtenu une médaille d'argent.

Nous apprenons que M. Vence, inspecteur des chemins de fer, vient d'être nommé chef de gare à Poitiers, en remplacement de M. Benet, décédé.

C'est aujourd'hui 20 mars, à 6 heures 47 minutes du soir, que le printemps succédera à l'hiver.

Dernières Nouvelles.

Il est de plus en plus probable que l'Assemblée se séparera vers le 28 de ce mois au plus tard, pour se réunir de nouveau vers le 4 mai.

L'Assemblée est lasse et elle en a le droit. Quelques crédits supplémentaires à voter, quelques chiffres à aligner encore, et ce qu'elle peut faire de plus sage, c'est de prendre un bon mois de vacances. Le gouvernement, le pays, l'Assemblée elle-même, tout le monde s'en trouvera bien.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 58^e fascicule, LOI à MAG, est en vente.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, nigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.
M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.
EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.
Verdun, 16 janvier 1872.
Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.
ERNEST CATTÉ.
Musicien au 63^e de ligne.

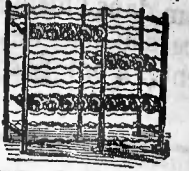
Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 25 ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* en 1/4 kil., de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60

fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicer, rue Saint-Jean ; M^o GONDRAND, épicer, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, épicer, place du Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

PORTE-BOUTEILLES EN FER

Brevetés s. g. d. g.
Pour ranger les Vins dans les Caves avec économie de place et sécurité contre les vols domestiques.

ÉGOUTTOIRS
BOUCHEUSES
CHANTIERS
EN FER
etc.



BARBOU FILS

INVENTEURS
Rue Montmartre, 35. — PARIS

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MARS 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 65	» 05	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	285	»	» »
4 1/2 % jouiss. mars.	85 75	» 75	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	» 2 50	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430	» 1 25	» »
4 % jouissance 22 septembre.	72 50	» »	» »	Crédit Mobilier	313 75	3 75	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	345	»	» »
5 % Emprunt 1871	» »	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche	525	»	» 25	Société autrichienne, j. janv.	»	»	» »
Emprunt 1872	94 55	» 05	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	348 75	»	1 25	OBLIGATIONS.			
— libéré	94 55	» »	» »	Est, jouissance juillet.	501 25	»	1 25	Orléans	281 50	»	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	» 2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	890	» 2 50	» »	Paris-Lyon-Méditerranée	278	»	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	418 75	2 75	» »	Midi, jouissance juillet.	595	»	» »	Est	270 75	»	» »
— 1865, 4 %	450	1 25	» »	Nord, jouissance juillet.	1010	»	» »	Nord	281	»	» »
— 1869, 3 % l. payé.	292 50	1	» »	Ouest, jouissance juillet, 65.	532 50	»	» »	Ouest	271	»	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	263	1 50	» »	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	» »	Midi	275	»	» »
Banque de France, j. juillet.	3830	»	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	735	»	3 75	Deux-Charentes	260	»	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	» »	Société Immobilière, j. janv.	11 25	»	» »	Vendée	240	»	» »
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	435	»	» »								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	» »								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	
9 — 02 — — — — — omnibus.	
1 — 33 — — — — — solr.	
4 — 13 — — — — — — — — —	
7 — 27 — — — — — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-milite	
8 — 20 — — — — — omnibus.	
9 — 50 — — — — — — — — —	
12 — 38 — — — — — — — — —	
4 — 44 — — — — — — — — —	
10 — 30 — — — — — — — — —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^o CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
JARDIN CLOS, en plein rapport, de 16 ares 50 centiares, deux petites maisons, cave voûtée, hangar, pressoir, situés au Petit-Puy, commune de Saumur, joignant MM. Allaire, Bouvier, Girard et un chemin.
S'adresser à M^o BOUTIN-FONTAINE, qui de Limoges, ou à M^o CLOUARD, notaire. (76)

Etude de M^o CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
PROPRE AU COMMERCE
A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59.
Occupée par M. Milon, libraire, et appartenant aux héritiers Lorrain.
L'acquéreur pourra entrer en jouissance, par la libre disposition de cette maison, le 24 juin 1874; il lui sera donné toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^o CLOUARD, notaire.

Etude de M^o CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,
A Saumur, en l'étude de M^o CLOUARD,
Le dimanche 26 avril 1874, à midi,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, l'une rue d'Orléans, n° 69, l'autre rue Saint-Jean, n° 55, appartenant à MM. Tailbouis et Loiseau.
Pour le détail, voir les affiches.
S'adresser à M^o CLOUARD. (50)

Etude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES,
Le dimanche 29 mars 1874, à midi, en l'étude,
D'UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 74, occupée par Dupuy, débitant, et petit jardin. — Sur la mise à prix de 2,000 fr. Et d'UNE AUTRE MAISON, même rue, n° 76, avec magasin, nombreuses chambres et petit jardin. — Sur la mise à prix de 4,000 fr.
S'adresser à M^o LAUMONIER, notaire. (105)

Etude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PETITE MAISON
Rue de la Cocasserie, n° 3.
Comprenant : cave, boutique, premier étage et greniers.
S'adresser à M^o LAUMONIER, notaire. (95)

ON DEMANDE 15,000 FRANCS

A rente viagère.
S'adresser à M^o LAUMONIER, notaire à Saumur. (90)

Etude de M^o MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Pour entrer en jouissance immédiatement,
Trente-quatre ares quatre-vingt-cinq centiares de terre labourable, aux GRANDES-ENVERRIES, commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant M. Guenyeau et M. de Fontenailles.
S'adresser, pour traiter, à M^o MÉHOUS, notaire. (107)

Etude de M^o MÉHOUS, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A ACQUÉRIR

dans la ville de Saumur, pour entrer en jouissance dans le courant de l'année 1874, **UNE GRANDE MAISON DE MAITRE**, avec jardin, remise et écurie, et servitudes.
S'adresser à M^o MÉHOUS, notaire.

Etude de M^o H.-M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil, successeur de M^o HERVÉ.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,
Par le ministère de M^o FLEURIAU, notaire à Bourgueil,
Au château de la Mailleterie, près de Bourgueil.
Le dimanche 12 avril 1874, à midi, et jours suivants,

LE MOBILIER

Dépendant de la succession de feu M^o COUSCHER de VAUTIBAUT,
Consistant en : fauteuils, canapés, pendules, lits, couettes, matelas, chaises, tables, batterie de cuisine, commodes, armoires, huches, linge de table, voitures, charrettes, vins en bouteilles et quantité d'autres bons objets.
S'adresser, pour visiter le tout, audit M^o FLEURIAU. (114)

Etude de M^o LORLIOL DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

A VENDRE

UN BEL ÉTABLISSEMENT
COMPRENANT
L'ÉCOLE DE DRESSAGE ET MANÈGE
Situés à Angers, rue Saint-Léonard, précédemment dirigés par M. GOLTZ.
Il comprend :
Confortable maison d'habitation, vastes écuries et manèges, nouvellement construits.
Ensemble : la clientèle et les accessoires attachés à l'établissement.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^o LORLIOL DE BARNY, notaire. (115)

Etude de M^o MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1874 ou pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON DE MAITRE
Située à Saint-Lambert-des-Levées, près de la Mairie,
Consistant : au rez-de-chaussée, en un vestibule, salon de compagnie, salle à manger, cuisine et office; au premier étage, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette; au second, plusieurs chambres; grenier; écurie, remise, bûcher, caves, jardin anglais sur le bord de la route.
S'adresser à M^o MÉHOUS, notaire, et à M. CADIEU, rue de Bordeaux, maison Leffer, et, pour voir la maison, à la personne qui l'occupe ou à M. Robineau, fermier au bourg de Saint-Lambert. (78)

Etude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,
1^{er} UNE MAISON
Située rue de la Maremaillet,
Avec cour, jardin, remises et écurie, et autres servitudes.
2^{es} ET UNE AUTRE MAISON
Située rue du Puits-Tribouillet, 3.
Avec cour, remise, écurie et autres servitudes.
S'adresser audit M^o LAUMONIER, notaire. (55)

A LOUER

Pour le 24 juin prochain;
UNE MAISON
Au centre de la ville,
Comprenant :
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;
Trois chambres de domestiques et greniers;
Cour, écurie et remise; caves.
S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

A LOUER

Soit au 24 juin 1874, soit au 1^{er} mars 1875,
UNE GRANDE ET BELLE MAISON D'HABITATION
Avec cour, écurie et remise,
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 99.
Actuellement occupée par M. Mor-dret, président du tribunal.
S'adresser à M. A. THIERCELIN, expert, rue de la Petite-Bilange, à Saumur. (109)

MAISON A LOUER

Avec servitudes, cour et jardin.
S'adresser à M^o TESSIÉ, rue du Pavillon, 5. (116)

OUVERTURE DE CRÉDIT.

L'Agence du Commerce, à Deauville-sur-Mer, escompte à 6 0/0 les effets à deux signatures et vend (franco), payable par neuvième, pendules, montres or, suivant le poids, à 83, 90 et 105 francs.
Affranchir et joindre un timbre.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^o Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^o Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,
Rue de Fenet, maison Alleaume,
A SAUMUR,
A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

L'ANGEVINE

Société mutuelle d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE

L'EXPLOSION DU GAZ, DE LA POUDRE ET DES APPAREILS A VAPEUR
OPÉRANT

Sous la garantie d'une Compagnie anonyme au capital social de
DEUX MILLIONS
Siège social : Rue Saint-Joseph, 69, Angers.

L'Angevine assure toutes les propriétés mobilières et immobilières; Elle ne réclame que des primes ou cotisations proportionnées à ses charges générales;
Elle tient compte à ses assurés, sur les sommes perçues, de tout ce qui n'a pas été absorbé par les sinistres et par les frais;
Elle fixe, comme maximum possible, les primes exigées annuellement par les Compagnies ordinaires;
Ses conditions d'assurances sont plus favorables que celles des autres Compagnies ou Sociétés.

L'Angevine fait jouir ses assurés actuels d'une bonification de VINGT POUR CENT sur les primes qu'ils ont payées en 1873; de telle sorte que celui qui a versé 15 francs, par exemple, ladite année, sera libéré de sa prime de 1874, en payant 12 francs seulement.

Saumur, imprimerie de P. GODET.